Message d’intérêt public

Avez-vous inspecté votre réservoir à mazout?

Date de début : 6 mai 2019
Date de fin : 8 mai 2019
Nunavut 60 s

Le ministère de l’Environnement encourage tous les propriétaires et les gestionnaires de propriétés à effectuer l’inspection de leurs réservoirs à mazout domestique. En effet, l’inspection régulière et l’entretien approprié de vos réservoirs à mazout pourraient vous éviter les couts de nettoyage substantiels associés à un déversement.

Une accumulation d’eau au point de purge du réservoir peut, avec la congélation, causer des fissures dans la tuyauterie. Puis, avec la fonte saisonnière, ces fissures présenteront un risque potentiel de déversement de mazout. Les réservoirs portant des traces de rouille ou âgés de plus de 10 ans devraient être remplacés. Ils doivent par ailleurs être entretenus annuellement par du personnel qualifié pour vidanger le point de purge (siphon d’égouttage).

Le *Guide illustré des réservoirs d’huile de chauffage à l’intention des propriétaires de maisons* décrit comment inspecter correctement un réservoir et reconnaitre les risques de déversement. Cet outil est accessible dans toutes les langues officielles à l’adresse : https://gov.nu.ca/environment/documents/illustrated-home-owners-guide-heating-oil-tanks-2011.

Vous pouvez aussi communiquer avec le ministère de l’Environnement ou avec le Bureau de protection de la faune de votre région pour obtenir une inspection gratuite.

###

Relations avec les médias :

Karen Flaherty
Gestionnaire, Communications, éducation et sensibilisation
Ministère de l’Environnement
867 975-7761
kflaherty1@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃ ᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓂᖅᓱᑦ ᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃ ᑎᑑᖕᒐᑎᒃ , ᖁᒃ ᓗᓈᑎᑐ, ᐃᓄᐃᓐᓂᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑦᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont offerts en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.